

ZONES

- A : secteur constructible pour un siège d'exploitation
- Accoop : secteur constructible pour un bâtiment de transformation
- ALS : secteur supportant les installations liées à la pratique du ski alpin*et les activités de sport et loisirs
- Ap : secteur préservé inconstructible
- Aps : secteur inconstructible supportant les installations*liées à la pratique du ski alpin
- As : secteur constructible pour un siège d'exploitation*supportant les installations liées à la pratique du ski alpin
- AU : secteur à urbaniser strict correspondant à l'urbanisation future
- AUb : secteur correspondant à l'urbanisation future d'habitat*et équipements publics
- AUt : secteur correspondant à l'urbanisation future d'hébergement hôtelier et touristique
- N : secteur à protéger en raison de la qualité des sites,*des milieux naturels, des paysages, et de leur intérêt,*notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique
- NLS : secteur équipé ou non, dédié à la pratique*des activités sportives (été et hiver), de loisirs*et à la pratique du ski alpin et des activités nordiques
- Nr : secteur dédié aux restaurants d'altitude et refuges
- Ns : secteur équipé ou non, dédié aux équipements*du domaine skiable
- Ua : secteur du chef-lieu de bâtis anciens et traditionnels
- Ub : secteur correspondant à l'extension de l'urbanisation
- Ubt : secteur correspondant à l'hébergement hôtelier et touristique
- Uc : secteur correspondant à l'hébergement hôtelier et touristique :*colonies de vacances, centre de vacances, maisons familiales et hôtels
- Uf : secteur correspondant à l'exploitation forestière et zone de stockage
- Us : secteur correspondant au centre technique

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Orientations d'aménagement et de programmations
- zones humides

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Bâti agricole
- Bâti repéré
- Chalet d'alpage


AXES BRUYANTS

- Zone affectée par le bruit

INFORMATIONS

- Construction nouvelle ou autorisée non cadastrée

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Liaison patinoire	Commune	94 m²
2	Liaison patinoire	Commune	442 m²
3	Liaison patinoire	Commune	178 m²
4	Zone de stationnement	Commune	504 m²
5	Liaison patinoire	Commune	249 m²
6	Liaison patinoire	Commune	244 1001 m²
8	Régularisation d'entreprises foncières	Commune	1 453 m²
9	Liaison patinoire et régularisation foncières	Commune	942 m²
10	Liaison patinoire	Commune	2540 m²
11	Régularisation foncières	Commune	941 m²
12	Régularisation foncières	Commune	94 m²
13	Régularisation foncières	Commune	1 359 m²
14	Régularisation foncières	Commune	284 m²
15	Régularisation foncières	Commune	212 m²



Commune de CREST-VOLAND
Département de Savoie



4.2 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE Centre

Échelle : 1/200

Projet Approuvé par délibération du conseil municipal du 09/10/2020
Modification simplifiée n°1 du 13/07/2022
Modification simplifiée n°2 du 29/11/2023
Modification n°1 du 08/01/2026

